## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010



PELEGATION

- EXECUTORE From the married

SPITE TENU DE:

notification le . .

éception en Préfectivion 28 / 10/.7

#### **DELIBERATION N°23**

OBJET: VŒU PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE RELATIF A LA CREATION D'UNE GARE DU METRO EN ROCADE APPELE « GRAND 8 » SUR LE TERRITOIRE DE LA COURNEUVE.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil:

39

En exercice:

39

Lté Conseil Municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par M. le Maire le 23 Septembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 30 Septembre 2010 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

SECRETAIRE: M. Didier BROCH

#### **ETAIENT PRESENTS:**

A l'ouverture de la séance : 28

M. POUX Gilles - Maire,

Mme REZKALLA Nabiha - M. MORE Eugène-Henri - Mme TENDRON-FAYT Muriel - M. THIBAUT Laurent - BENLAFKIH Khaled - Mmes BOUROUAHA Soumya - HAENN Danielle - M. MAIZA Rachid - Mme MOUIGNI Amina, Adjoints,

Mmes JACQUAINT Muguette - LECAILLON Liliane - DUCHENE Cécile - MICHAULT Chantal - CROSNIER Perrine - MM. VILLERIOT Jean-Michel - COUTEAU-RUSSEL Anthony - PUVANESPARARAJAH Arulananthan - BOUAZIZ Jean-Luc - Mme GLANNY Francine - M. BROCH Didier - Mmes TIRERA Aoua - BONS Georgette - MM. SCHULZ Didier - GOLDBERG Daniel - TROUSSEL Stéphane - HERRERO Serge -- Mme CANABADY Saraniya, Conseillers.

## A partir de la question n°1

Mme TIRERA Aoua a quitté l'assemblée.

#### A partir de la question n°7

Mme REZKALLA Nabiha a quitté l'assemblée.

## A partir de la question n°11

Mmes LECAILLON Liliane - DUCHENE Cécile ont quitté l'assemblée.

## A partir de la question n°23

M. MORE Eugène-Henri a quitté l'assemblée.

## A partir de la 1ère question orale

M. VILLERIOT Jean-Michel a quitté l'assemblée.

## A partir de la 2ème question orale

M. BENLAFKIH Khaled a quitté l'assemblée.

#### AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM:

#### A l'ouverture de la séance : 9

Mme CADAYS-DELHOME Corinne	à	Mme TENDRON-FAYT Muriel
M. IRANI Joseph	à	M. POUX Gilles
M. SANTOIRE Laurent	à	M. BOUAZIZ Jean-Luc
M. MHOUDINE Djamal	à.	Mme HAENN Danielle
Mme KERCHOUNI Razika	à	Mme GLANNY Francine
M. MANDJOURSSA Haroon	à	Mme JACQUAINT Muguette
Mme CLARIN Marie-Line	à	M. SCHULZ Didier
Mme TAHRAOUI Eude	à	M. TROUSSEL Stéphane
M. KAMIRI Samir	à	Mme BONS Georgette
A partir de la question n°1 : 10		
Mme TIRERA Aoua	à	M. MORE Eugène-Henri
A partir de la question n°7 : 11		
Mme REZKALLA Nabiha	à	M. THIBAUT Laurent
A partir de la question n°11 : 12		
Mme DUCHENE Cécile	à	M. VILLERIOT Jean-Michel

**ETAIT EXCUSEE: 1** 

Mme LE FORBAN-KIRCHNER Jacqueline

ETAIT ABSENT: 1

M. HAMZA Kamel

Hôtel de ville

avenue de la République 93126 La Courneuve cedex tél. 01 49 92 60 00

toute correspondance doit être adressée à M. le maire

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE Égalité · Fraternité

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

## **DELIBERATION N°23**

OBJET: VŒU PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE RELATIF A LA CREATION D'UNE GARE DU METRO EN ROCADE APPELE « GRAND 8 » SUR LE TERRITOIRE DE LA COURNEUVE.

Deux projets de transport sont soumis au débat public à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 : celui du métro du grand Paris appelé «Grand 8» et celui d'Arc Express,

L'un comme l'autre doivent permettre d'en finir avec la saturation des transports en commun, le sous investissement chronique, le manque de personnel dans les gares, qui pénalisent les usagers des transports publics quotidiennement. Au delà des conditions de déplacement de milliers de Courneuviens, l'enjeu est également de permettre des liaisons directes de banlieues à banlieues et de concourir à une plus grande attractivité de l'ensemble du territoire,

Considérant que les transports publics sont vecteurs d'un développement durable, répondant aux besoins humains, économiques et sociaux. Les deux projets, «Arc express» et «grand 8», complémentaires et compatibles, peuvent permettre de moderniser le réseau de transport public en lle-de-France,

## Cela étant:

Considérant que La loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, a défini le réseau de transport public du Grand Paris et considérant que c'est le « schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris », qui sera approuvé par Décret en Conseil d'État qui fixera le tracé des lignes et les caractéristiques du projet du métro automatique de grande capacité en rocade,

Considérant que ce schéma, approuvé après une période de débat public de 4 mois tenue sous l'autorité de la Commission nationale du débat public, déterminera les caractéristiques principales du projet et mentionnera notamment les prévisions sur la situation géographique des gares,

Considérant que la situation de La Courneuve, membre de Plaine Commune et à la frontière de la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget, permet à son territoire de jouer un rôle de carrefour des transports publics, singulièrement par l'implantation d'une gare aux 6 Routes de la Courneuve.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

#### **DELIBERATION N°23**

Considérant qu'il apparaît que la déserte de La Courneuve par ce métro '' grand 8 '' :

- contribuerait au désenclavement des quartiers du grand ensemble,
- permettrait l'interconnexion avec le tramway 11 aux 6 routes,
- assurerait une liaison forte avec le parc Georges Valbon (premier parc urbain d'Ile-de-France classé «Natura 2000») retenu comme un élément remarquable par les différentes équipes d'architectes ayant travaillé sur le Grand Paris,
- serait un élément décisif pour accompagner la mutation de la ville de La Courneuve comme cela fut exprimé lors du débat public sur le Grand Paris organisé le 31 mai 2010 à la mairie de La Courneuve.

# Le Conseil municipal de La Courneuve, à 26 voix pour et 8 abstentions,

- souhaite que les habitants d'une part et les élus d'autre part, soient associés aux choix à venir, et ce, à chaque étape du projet,
- affirme sa solidarité avec la position émise par la communauté d'agglomération «Plaine Commune» sur les projets de Rocade Arc Express et réseau de transport public du Grand Paris,
- demande que soit retenu dans le schéma approuvé après débat sous l'autorité de la Commission nationale du débat public la nécessité tant économique que sociale, d'une station du métro « grand 8 » sur le territoire de La Courneuve.

FAIT A LA COURNEUVE, LE 30 SEPTEMBRE 2010